



AIDE-SOIGNANT

2 FC

Un diplôme délivré par l'Etat

La formation Aide-Soignant est une formation qualifiante dispensée par notre Institut de Formation. Elle débouche sur un diplôme d'Etat, délivré par le Ministère de la Santé.

Code ROME : J1501 - Code NSF : 331

LE MÉTIER

Qu'allez-vous faire ?

L'Aide-Soignant exerce dans les différents services d'un hôpital ou d'une clinique, dans les maisons de retraite ou encore dans les services de soins à domicile et dans des structures de soins spécialisées. Il assure des soins d'hygiène et de confort, des travaux de nettoyage et de désinfection. Il travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre du rôle propre de l'infirmière, en collaboration avec elle et sous sa responsabilité.

Dans quelles conditions ?

Les personnes formées dans ce métier sont amenées à travailler tous les jours de la semaine, les samedis, dimanches et jours fériés. Les horaires sont souvent en continu de jour, de nuit, parfois coupés. Dans les services à domicile, les interventions sont principalement de jour et la mobilité est indispensable.

Quelles sont les qualités requises ?

- Sens du contact et de l'accompagnement auprès des malades et de leur famille, mais aussi goût du travail en équipe autour d'un projet de soins sont nécessaires pour exercer la profession
- Savoir-faire technique, dextérité gestuelle, capacités d'adaptation, de discernement et d'analyse de situation
- Le travail d'Aide-Soignant implique la mise en œuvre :
 - d'une relation qualitative, efficace et positive, à destination de personnes fragiles
 - de discrétion

LA FORMATION

Comment y accéder ?

Pour accéder à la formation, il faut avoir réussi les épreuves de sélection.

Ces épreuves sont organisées et validées par l'établissement sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé.

Comment va-t-elle se dérouler ?

Durée : 1 435 heures (41 semaines) de formation dont :

- 595 heures de théorie au centre de formation (17 semaines)
- 840 heures de pratique en milieu professionnel (24 semaines)

A cette durée, il convient d'ajouter 3 semaines de congés pour l'entrée en septembre ou 7 semaines pour l'entrée en janvier.

Horaires : 35 h par semaine en centre de formation et en milieu professionnel.

Niveau : V (niveau BEP).

Quels sont les contenus ?

<p>La formation théorique est découpée en 8 modules :</p> <p>Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne (4 semaines)</p> <p>Module 2 : L'état clinique d'une personne (2 semaines)</p> <p>Module 3 : Les soins (5 semaines)</p> <p>Module 4 : Ergonomie (1 semaine)</p> <p>Module 5 : Relation - Communication (2 semaines)</p> <p>Module 6 : Hygiène des locaux hospitaliers (1 semaine)</p> <p>Module 7 : Transmission des informations (1 semaine)</p> <p>Module 8 : Organisation du travail (1 semaine)</p>	<p>6 stages de 140 h chacun (4 semaines) se déroulent dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Service de court séjour : médecine• Service de court séjour : chirurgie• Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées• Service de santé mentale ou service de psychiatrie• Secteur extrahospitalier• Structure optionnelle
---	--

Comment est-elle organisée ?

Les groupes en formation d'Aide-Soignant sont composés de 30 à 35 stagiaires, avec un suivi individualisé et du travail en sous groupes.

Les méthodes pédagogiques s'appuient sur la pratique de l'alternance : acquisition de connaissances théoriques et pratiques en Centre et mises en situation professionnelles sur les différents terrains de stage.

Elles s'appuient sur l'auto-formation avec un suivi personnalisé, de nombreux échanges en groupe et une évaluation continue. De plus, une concertation et une collaboration entre les lieux de stage et l'équipe du Centre constituent les points forts de la démarche.

LE DIPLÔME

Comment l'obtenir ?

Le **Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant** (DEAS) délivré par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) s'obtient soit en suivant la totalité de la formation avec réussite aux épreuves de certification, soit par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les épreuves de certification se présentent sous forme d'un système de validation continue :

- chacun des 8 modules doit être validé par une ou deux épreuves
- 8 compétences seront validées en stage



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur